

COMPTE RENDU SEANCE DU 29 MARS 2013

Le vingt neuf mars deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MARIONNEAU Jean-Claude - Mme BOUTET Martine
M. COLAS Jean-Philippe - Mme BOUCLAUD Anne - M. GASTOU Hugues
Mme MARTIGNON Sandrine - M. GIRAUDET Christian - M. Jean-François RAYMOND
M. ROBERGEAU Patrick - M. Jean-Claude JARNY - M. BERNARD Vincent - M. TAMISIER
Frédéric - M. MARTIN Patrick - Mme GAUCHER Karine

ABSENTS REPRESENTES : Mme SALARDAINE Christelle (*pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU*)
M. LATAUD Philippe (*pouvoir à M. Jean-Claude MARIONNEAU*)
M. TAMISIER Frédéric (*pouvoir à Mme Karine GAUCHER*) *absent
uniquement pour la question 1*

ABSENT NON REPRESENTE : M. Hervé HENNEQUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sandrine MARTIGNON

Ordre du jour :

- 1° **NOUVEAUX RYHTMES SCOLAIRES**
autorisation au Maire de reporter ou pas la réforme
- 2° **ACQUISITION TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE ZONE COMMERCIALE**
autorisation et demande de subvention
- 3° **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES GROIES**
convention génie civil France Telecom
- 4° **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- 5° **CONTRIBUTIONS DIRECTES**
- 6° **BUDGET PRIMITIF COMMUNE**
- 7° **TRX ECOLE MATERNELLE**
autorisation et demande de subvention
- 8° **TRX RESTAURANT SCOLAIRE**
autorisation et demande de subvention
- 9° **BUDGET PRIMITIF PORT**
- 10° **BUDGET PRIMITIF ZONE ACTIVITE PORTUAIRE**
- 11° **BUDGET PRIMITIF TERRAIN A PIEUX**
- 12° **BUDGET PRIMITIF ZONE CONCHYLICOLE**
- 13° **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**
nouvelle concession au Corps de Garde
- 14° **MANIFESTATION AUSSEC**
décision sur le soutien de la collectivité
- 15° **INFORMATIONS DIVERSES**
état d'avancement dossier vestiaires foot
consultation sur les questions importantes et le calendrier de travail du SDAGE
date prochain conseil
- 15° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 22/03/2013

Avis affiché le 22/03/2013

Publié dans le journal Sud-Ouest le

question 1 :

Conseillers en exercice :	18
Conseillers présents :	14
Conseillers représentés :	3
Absent non représenté :	1
Votants :	17

à partir de la question 2 :

Conseillers en exercice :	18
Conseillers présents :	15
Conseillers représentés :	2
Absent non représenté :	1
Votants :	17

Concernant le précédent compte rendu,

Monsieur Vincent BERNARD tient à préciser ses propos relatifs à l'absentéisme des délégués de Charron aux séances de la CDC du Pays Marandais. Il lit l'état des présents aux différentes séances de 2011 à ce jour. Ce constat fait apparaître qu'il manque régulièrement un délégué sur les trois représentants de la commune. Il regrette que la commune se prive ainsi d'une voix qui peut être bien précieuse en certaine circonstance.

Le Maire reconnaît, qu'en effet, une absence régulière est à déplorer, il s'agit de madame SALARDAINE. Il promet d'y remédier lors de la prochaine séance en soumettant au conseil la désignation d'un titulaire en remplacement de l'intéressée.

Madame GAUCHER quant à elle fait remarquer qu'elle n'a jamais demandé l'arrêt des travaux de la zone commerciale dans le sens d'un arrêt définitif. Elle demandait juste un arrêt provisoire le temps de permettre les constatations d'usage. Elle tient à cette précision car elle a toujours soutenu le projet d'une zone commerciale.

Enfin monsieur Christian GIRAUDET veut préciser que concernant l'incidence financière qu'il a demandé lors des observations sur le compte rendu précédent, cette incidence chiffrée doit être annuelle.

Le précédent compte rendu corrigé de ces observations est adopté à l'unanimité.

Avant l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, madame GAUCHER déplore l'absence du magnétophone, toujours en réparation.

1°) **REPORT REFORME RYTHMES SCOLAIRES**

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (JO du 26 janvier 2013 édition n° 0022)

Considérant l'avis défavorable du Conseil des Ecoles à l'application, dès la rentrée 2013, de la réforme des rythmes scolaires

Considérant les résultats de l'enquête auprès des familles majoritairement favorable au report de l'application de la réforme à la rentrée 2014

Considérant le souhait du Maire de reporter également cette réforme

Considérant la situation financière de la commune

Considérant le court délai qu'il reste pour réorganiser les services d'ici la rentrée 2013 (3 mois)

Considérant la difficulté à trouver des intervenants pour encadrer les activités péri-scolaires

Le Conseil Municipal, après délibération, **soutient à l'unanimité le Maire dans son désir de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014.**



Le dépouillement des questionnaires adressés aux familles fait apparaître les résultats suivants pour 99 familles ayant répondu, représentant 55 enfants en maternelle et 88 enfants en élémentaire, soit un total de 143 enfants (67% des inscrits) :

Concernant la date d'application de la réforme

*Rentrée 2013/2014 : **15%** des familles exprimées*

*Rentrée 2014/2015 : **76%** des familles exprimées*

Concernant les horaires

52 % des familles préfèrent les horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Maternelle	8h40 à 12h 13h30 à 15h30	8h40 à 12h 13h30 à 15h30	8h40 à 11h20	8h40 à 12h 13h30 à 15h30	8h40 à 12h 13h30 à 15h30
Aide personnalisée le mardi soir de 15h30 à 16h00 et le mercredi matin de 11h20 à 11h50					
Elémentaire	8h30 à 12h 13h30 à 15h30	8h30 à 12h 13h30 à 15h30	8h30 à 10h30	8h30 à 12h 13h30 à 15h30	8h30 à 12h 13h30 à 15h30
Aide personnalisée le mercredi matin de 10h30 à 11h30					

Concernant les activités, les choix des parents portent par ordre de priorité sur :

1. Aide aux leçons
2. Initiation à la musique
3. Expression (théâtre, danse...)
4. Jeux d'extérieur (football, hand bal, volley, grands jeux...)
5. Arts plastiques (peinture, dessin...)
6. Travaux manuels (confection d'objets, tricot, canevas)
7. Chant, chorale
8. Jeux de sociétés
9. Informatique
10. Découverte de la nature, jardinage
11. Cuisine

Concernant l'usage de la garderie, les réponses sont les suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<u>Avant la classe</u>	38%	42%	25%	45%	45%
<u>Après la classe</u> De la sortie des cours jusqu'à 16h30	59%	67%		64%	64%
<u>Après 16h30</u>	34%	41%		40%	38%

Utilisation de l'accueil de loisirs le mercredi après-midi (horaires 13h30 à 18h30)

oui : 29 % des enfants concernés par le questionnaire

Dans ce cas : utiliseriez-vous la cantine ?

oui : 38 % des enfants concernés par le questionnaire



Madame BOUTET fait remarquer que le report permettra à la collectivité de s'organiser tant en ce qui concerne les locaux que le contenu des activités destinées aux enfants.

Le Maire ajoute que ce temps péri-scolaire supplémentaire ne doit pas être de la garderie. Il souhaite offrir aux enfants des activités ludiques mais au contenu artistique, culturel et sportif.

Monsieur MARTIN rappelle qu'en commission il avait été évoqué que ce report d'application permettrait de faire des expérimentations. Il les juge indispensables pour être au point à la rentrée 2014.

Madame BOUTET est d'accord. Elle ne peut cependant à ce jour donner des précisions sur les dates des essais. Il faut d'abord trouver des partenaires.

Monsieur GIRAUDET aimerait connaître l'incidence financière de cette réforme pour la commune.

Madame BOUTET lui répond que la formule au minima est de 52 000 € à l'année. A cela on peut déduire une subvention de 8000 € pour l'année scolaire 2014/2015. Ensuite il ne devrait plus y avoir d'aide. Quant à espérer une participation de la CAF, comme c'est le cas pour les centres de loisirs,... à ce jour rien n'est sûr ...

Le maire précise qu'il y a aussi une piste du côté de la CDC qui s'engagera peut-être sur un programme intercommunal de prestations.

2°) **ZONE COMMERCIALE LES MORINES : ACQUISITION TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE**

Le terrain acquis pour permettre la construction d'une zone commerciale a une superficie de 12 770 m². Seule la partie supérieure à 4,50 m NGF est constructible.

Pour alléger le coût du projet, le Maire propose que la collectivité acquière la partie non constructible, soit une superficie de 5 321 m² au prix de 163 900 € HT.

La Région a fait connaître son intention de subventionner ce projet d'acquisition à hauteur de 129 500 € soit 80 % d'une dépense hors taxe estimée à 161 900 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** l'acquisition d'une partie du terrain cadastré AM 157, soit **5 321 m²**
- **inscrit** la dépense au budget primitif 2013, soit **196 025 € TTC**
- **sollicite** la participation de la Région fixée par arrêté n° 12/RPC-B-366 en date du 30/10/2012, soit **129 500 €**.

Monsieur COLAS informe les conseillers qu'un projet de borne d'alimentation en eau, électricité et récupération des eaux usées destinée aux camping-cars est étudié par la CDC du Pays Marandais. Cette borne sera installée sur le parking du centre commercial.

En ce qui concerne la partie non constructible acquise par la collectivité, elle sera arborée. Un cordon de terre la protégera en cas d'éventuelle inondation.

Monsieur COLAS rappelle qu'il est également envisagé de faire en fond des parcelles situées en zone 1NA, un cheminement piéton et cyclable pour rejoindre la rue du 19 mars.

3°) **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES GROIES : CONVENTION FRANCE TELECOM**

Par délibération en date du 30/03/2012, le Conseil Municipal a autorisé le paiement en 5 fois sans frais des travaux de France Telecom estimés alors à 36 008 € TTC dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux rue des Groies.

Ces travaux étant terminés, le SDEER a fait parvenir l'état définitif de la dépense qui s'élève à 30 582,45 €, soit des annuités de 6 116,49 € pendant 5 ans.

La première échéance débute le 1^{er} novembre 2013.

Une convention règle les modalités de paiement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **prend note** du montant définitif de la dépense, soit **30 582,45 € TTC**
- **accepte** les termes de la convention
- **autorise** le Maire à la signer
- **inscrit** au budget primitif 2013 le montant de la 1^{ère} annuité, soit **6 116,49 €**.

Monsieur MARTIN constate que les travaux ne sont toujours pas finis. Ça traîne !

Monsieur MARIONNEAU lui répond qu'il reste à enlever les lampadaires. Un courrier sera fait pour relancer le SDEER.

En ce qui concerne la réfection de la chaussée, le Maire rappelle que le Conseil Général étudie l'aménagement de cette rue. Les délais d'attente sont longs. A titre d'exemple il évoque les travaux de la rue de La Rochelle. Plusieurs années se sont écoulées entre la demande de travaux et leur réalisation. Ce qui n'est pas encourageant, d'autant que le Département a baissé depuis peu les crédits d'entretien en faveur de ses routes départementales.

Messieurs TAMISIER et MARTIN font remarquer qu'il y a une inégalité de traitement entre le Nord et le Sud du département, sans compter l'île de Ré.

Et le maire de rajouter que, concernant la deuxième phase des travaux de la rue de La Rochelle, le Département a consommé les crédits qui étaient affectés à ces travaux pour satisfaire d'autres besoins, ailleurs qu'à Charron. Il va donc falloir être patient.

4°) **SUBVENTIONS COMMUNALES 2013**

Le Conseil Municipal, après délibération vote les subventions suivantes aux associations,

ACCA	300,00 €
Conseil Local FCPE	1 500,00 €
club de FOOT	500,00 €
Les amis du Livre	2 000,00 €
Charron Dynamic	1 200,00 €
Ecole de Judo	2 000,00 €
lorte Charronnaise	150,00 €
Espoir Musical Charronnais	300,00 €
Société Nate Sauvetage en Mer	100,00 €
Prévention Routière	100,00 €
Lévriers et Cie	800,00 €
Le Vieux Tape-Cul	300,00 €
Comité des Fêtes	1 500,00 €
AUSSEC	0 €
	10 750,00 €

Résultat des votes :

Subvention pour le Comité des fêtes :

11 voix POUR ; 1 abstention (M. Vincent BERNARD) ; 5 voix CONTRE (M. Jean-François RAYMOND M. TAMISIER Frédéric - M.MARTIN Patrick - Mme GAUCHER Karine - M. GIRAUDET Christian)

Subvention pour l'association AUSSEC :

6 voix POUR ; 7 voix CONTRE (Mme BOUTET Martine - M. COLAS Jean-Philippe - Mme BOUCLAUD Anne - M. GASTOU Hugues - M. ROBERGÉAU Patrick - M. Jean-Claude JARNY - M. LATAUD Philippe) ;
4 Abstentions (M. BOISSEAU Jérémy - M. MARIONNEAU Jean-Claude - Mme SALARDAINE Christelle - Mme MARTIGNON Sandrine).

Pour les autres subventions :**Vote à l'unanimité**

A noter monsieur Christian GIRAUDET n'a pas participé au vote pour l'association ESPOIR MUSICAL CHARRONNAIS, car il en est membre.

De même monsieur Jean-Claude JARNY n'a pas participé au vote pour l'association de Chasse (ACCA) car il en est membre.

Concernant la subvention au profit du Vieux Tape Cul : *Le Maire précise que cette association n'a rien demandé. Elle a pour habitude de se rapprocher des collectivités uniquement lorsqu'elle doit faire face à une dépense exceptionnelle pour laquelle elle ne dispose pas de fonds suffisants. Comme il n'est pas sûr que budget communal puisse faire face à une dépense importante, il est préférable pour la collectivité de verser une petite subvention chaque année ... à l'association de faire son bas de laine ... ou libre à elle de reverser l'argent à une association de son choix. Madame GAUCHER n'est pas d'accord. Ce n'est pas aux associations de redistribuer l'argent de la collectivité. Monsieur GASTOU met en garde : rien ne dit que tous les membres de l'association soient d'accord pour reverser la subvention votée. Monsieur COLAS, pour mettre fin au débat, propose de conditionner le versement des subventions à un engagement des associations à ne pas les redistribuer.*

Concernant la subvention au Comité des Fêtes : *Le Maire propose une subvention de 1 500 € soit 300 € de plus que le montant proposé par la commission des finances. Il argumente cette augmentation par le fait que le Comité des fêtes doit faire face à une baisse prévisible des aides de ses divers partenaires, notamment celles en provenance du Département. Il informe les conseillers que c'est le budget le plus important de toutes les associations (60 000 €) et du travail énorme accompli par les bénévoles. Il est normal que la collectivité les soutienne.*

Monsieur MARTIN lui répond qu'il s'étonne d'entendre parler de baisse de subventions puisque le montant inscrit au budget est supérieur à l'an passé. Le Maire renchérit sur le fait que c'est une association qui accomplit un gros travail. Elle ne se repose pas sur la collectivité. Elle n'attend qu'un soutien. Il rappelle son rôle fédérateur et des matériels qu'elle a acquis comme des friteuses, machine à Pop Corn, barba à papa ... qu'elle met gratuitement à la disposition des autres associations. Monsieur MARTIN répond qu'en effet, le comité des fêtes est une association dynamique, qui draine beaucoup de bénévoles. Mais il considère que 20 % d'augmentation par rapport à 2012, c'est suffisant. Pas Plus. Monsieur COLAS rappelle toutes les animations qu'organise cette association ; son ouverture aux autres associations de la commune, l'implication de ses bénévoles. Il faut valoriser leur travail. Monsieur BERNARD propose de donner au Comité des Fêtes les 300 € que le Vieux Tape Cul ne réclame pas.

Concernant la subvention au club de foot : *la commission a proposé 500 € alors que le club n'avait pas déposé de demande. Depuis, cette association a remis son bilan financier et son projet de budget. Il demande 1 900 €. Il est à noter que le club de foot regroupe trois communes ; Esnandes, Marsilly et Charron. La subvention de 500 € est maintenue en raison des gros sacrifices financiers que fait la collectivité pour la construction de nouveaux vestiaires.*

En ce qui concerne la subvention demandée par l'association AUSSEC (200 €), *le Maire fait part de son profond désaccord. Cette association ne peut pas d'un côté tendre la main à la collectivité pour obtenir de l'argent et de l'autre la déferer au tribunal administratif. Ce n'est pas acceptable. Monsieur GIRAUDET regrette cet amalgame. Il ne faut pas perdre de vue tout le travail accompli, comme par exemple la conservation de bâtiments situés en zone de solidarité. Le Maire s'exclame, c'est incroyable de s'approprier cette affaire. Ce n'est tout de même pas l'association qui a constitué le dossier de faisabilité ni soutenu les projets de réhabilitation à la Préfecture, ni plaider pour obtenir l'autorisation de la DGPR ! Sans remettre en cause les actions de l'association, le Maire ne peut accepter qu'elle s'approprie les fruits de tout le travail fait par la Municipalité. Monsieur GIRAUDET lui répond qu'il ne faut pas négliger les actions de l'association AUSSEC. En ce qui concerne le recours contre la décision de créer l'agence postale communale, c'est au Tribunal de trancher. On ne peut quand même pas empêcher les gens de s'exprimer ! Le Maire reste ferme sur sa position : on ne peut passer son temps à critiquer l'action de la commune et ensuite demander de l'argent. Monsieur TAMISIER intervient « en terme d'équité on doit reconnaître que l'association AUSSEC est une association qui bouge, fait des choses. Elle a des frais de courrier, de téléphone. Elle doit comme les autres associations, obtenir une subvention ».*

Monsieur MARTIN met l'accent sur son combat pour les digues. Qu'importe qui s'approprie les victoires. On ne peut négliger leur engagement.

Madame GAUCHER rappelle que cette association défend la protection des Charronnais. Ce qui justifie amplement leur demande de subvention.

Pour monsieur BERNARD il y a une incohérence : on donne une subvention à une association qui ne demande rien (le Vieux Tape Cul) et on refuse une subvention à une association qui en demande une... ?!

Pour conclure, madame GAUCHER regrette que le travail accompli par la commission des finances soit remis en question. Il n'a servi à rien.

Monsieur COLAS lui répond que la commission fait des propositions, au Conseil de les suivre ou pas.

Dans ce cas répond monsieur TAMISIER, si les débats se font en conseil, quel intérêt de débattre en commission. Désormais, pour sa part, il ne voit plus l'utilité d'y participer (aux commissions).

5°) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2012

Le Maire présente aux conseillers l'évolution des bases d'imposition et le montant des contributions que la commune percevrait si elle maintenait les taux votés en 2012.

Considérant que le produit fiscal à taux constant s'élève à **575 553 €**

Considérant que le montant des allocations compensatrices s'élève à **45 966 €**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **décide** d'augmenter les impôts par **10 voix POUR** ; 7 voix CONTRE (M. Jean-François RAYMOND - M. Patrick MARTIN - M. Vincent BERNARD - M. Frédéric TAMISIER - Mme Karine GAUCHER - Mme Sandrine MARTIGNON - M. Christian GIRAUDET)

- **décide** par **10 voix POUR** ; 7 voix CONTRE (M. Jean-François RAYMOND - M. Patrick MARTIN - M. Vincent BERNARD - M. Frédéric TAMISIER - Mme Karine GAUCHER - Mme Sandrine MARTIGNON - M. Christian GIRAUDET) que le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à **581 206 €** compte tenu du montant des allocations compensatrices allouées à la commune, représentant ainsi une augmentation de **1%**

- soit les taux suivants selon la variation proportionnelle :

- Taxe d'habitation : **9,46 %**
- Foncier bâti : **20,13 %**
- Foncier non bâti : **63,70 %**

Le Maire propose une augmentation de 1%. Il sait qu'il va à l'encontre de toutes les décisions des communes avoisinantes qui maintiennent les taux de l'an passé. C'est la situation de la commune qui l'exige.

Monsieur GIRAUDET est contre une augmentation. Les ménages ont suffisamment de pression fiscale à supporter. Pourquoi en rajouter pour un si faible montant (5000 €) ?

Le Maire répond que cette somme représente tout de même le tiers de l'annuité du prêt inscrit au budget.

Monsieur TAMISIER est opposé à toute hausse d'impôts. Il a toujours défendu cette position.

Idem pour monsieur MARTIN. Il faut penser à la vie de tous les jours. Montrer qu'on est solidaire avec les problèmes des Charronnais

Quant à madame GAUCHER elle remarque que les recettes du centre de loisirs ont baissé. Ce qui témoigne bien que les temps sont difficiles pour les ménages. Il faut montrer que la collectivité prend en considération leurs difficultés. A défaut d'augmenter les recettes, il faut baisser les dépenses.

Madame BOUTET, concernant les recettes du centre de loisirs fait remarquer que cette baisse s'explique par la fermeture d'une classe et le départ d'enfants qui fréquentaient régulièrement l'accueil de loisirs.

Elle attire l'attention des conseillers sur le fait que demain il va falloir mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires. La commune devra faire face à des charges supplémentaires en matière de personnel et d'aménagement des locaux. Il faut anticiper ces dépenses.

Concernant la baisse des dépenses, monsieur GIRAUDET remarque que les dépenses d'électricité sont supérieures au montant inscrit l'an passé. Il s'en étonne.

Madame BOUCLAUD lui répond qu'il faut comparer le montant inscrit au BP 2013 (26 000 €) par rapport au montant inscrit au BP 2012 (35 000 €). En fin d'année, les crédits avaient été diminués pour s'adapter aux consommations réelles.

6°) BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BP 2013

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** par **12 voix POUR** ; 2 voix CONTRE (M. Frédéric TAMISIER et M. Patrick MARTIN) ; 3 ABSTENTIONS (M. Vincent BERNARD - M. Christian GIRAUDET et Mme Karine GAUCHER) le budget primitif 2013 de la commune qui s'équilibre ainsi :

2315	aménagt rue de La Rochelle	99 756,00 €
ZONE COMMERCIALE		
2111	acquisition terrain	161 900,00 €
AIRE MULTISPORTS		
2315	zone La Marina	75 000,00 €
BATIMENTS		
2313	CANTINE étagères en inox	1 063,00 €
2313	EE BIBLIOT CDL réseau Internet	1 838,00 €
2313	CANTINE volets roulants	5 342,00 €
2313	EM volets roulants	5 680,00 €
2313	EM ouvertures	10 305,00 €
2313	EGLISE 2ème T éclairage	1 831,00 €
2313	EGLISE conformité élec	2 978,00 €
2313	MAIRIE conformité élec	2 618,00 €
2313	LOCAL MUSIQUE conformité élec	2 568,00 €
2313	MUSIQUE/COOP brûleur fioul	1 162,00 €
2313	MUSIQUE/COOP citerne à fiul	1 589,00 €
2313	REHABILITATION MAISON ALBERT	80 000,00 €
ECRITURE D'ORDRE		
21538	génie civil FT (rue des Groies)	30 583,00 €
		983 684,00 €

1322	subv Région	129 500,00 €
1322	REGION	50 000,00 €
1323	DEPARTEMENT	7 000,00 €
1323	DEPARTEMENT	26 000,00 €
ECRITURE D'ORDRE		
168758	emprunt	30 583,00 €
		983 684,00 €

Monsieur GIRAUDET constate que la situation financière de la commune se dégrade. La différence entre recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement ne représente que 40 000 €. C'est bien mince ! Si on rapproche ce montant de la dette, il faudrait au minimum 30 ans pour la rembourser.

7°) **CHANGEMENT DES OUVERTURES DE L'ECOLE MATERNELLE**

Le Maire explique aux conseillers la nécessité de changer les ouvertures des deux plus anciennes classes de l'école maternelle.

Ce sont des fenêtres d'origine en simple vitrage. Comme elles sont de très grande hauteur, les volets qui les équipent sont devenus avec le temps difficile à manœuvrer et exigent régulièrement des réparations.

Le Maire propose d'équiper les deux classes en question d'ouvertures en PVC avec un double vitrage HPE et des volets roulants à commande électrique.

Les travaux sont estimés à 13 810,85 € HT, soit 16 517,78 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** les travaux de changement des ouvertures des deux plus anciennes classes de l'école maternelle, dont le coût est estimé à **13 810,85 € HT**
- **inscrit** les crédits au budget
- **sollicite** une participation du Département.

Monsieur GIRAUDET est favorable à ces travaux sous réserve que plusieurs entreprises soient consultées.

8°) **CHANGEMENT DES VOLETS DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Maire explique aux conseillers la nécessité de changer les volets du restaurant scolaire.

En effet, ces volets qui équipent les baies vitrées du restaurant scolaire s'ouvrent et se ferment à l'aide de manivelles difficiles à actionner. Les difficultés de manipulations conjuguées au poids des volets provoquent régulièrement la torsion de l'enrouleur et la cassure des points d'encrage de l'enrouleur.

Régulièrement le système d'enroulement doit être réparé. La situation est telle qu'on finit par ne plus les fermer tant les difficultés sont grandes à les ouvrir.

Le Maire propose de remplacer les volets existants par des volets roulants à commande électrique.

Les travaux sont estimés à 4 466,21 € HT, soit 5 341,59 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** les travaux de changement des volets du restaurant scolaire, dont le coût est estimé à **4 466,21 € HT**
- **inscrit** les crédits au budget
- **sollicite** une participation du Département.

Les conseillers demandent que les volets électriques soient équipés d'un système à ouverture manuelle.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
6152	entretien biens immobiliers	2 780,43 €	002	excédent antérieur	2 401,60 €
63512	taxes foncières	1 200,00 €	752	revenus immeubles	7 700,40 €
66111	remb emprunts	381,00 €	758	produits divers	1 200,00 €
023	virement investissement	6 940,57 €			
		11 302,00 €			11 302,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
001	déficit antérieur	6 578,43 €	021	virement fonctionn	6 940,57 €
16	remboursement emprunts	6 940,57 €	1068	affectation résultat	6 578,43 €
		13 519,00 €			13 519,00 €

11°) BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX : VOTE DU BP 2013

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2013 du terrain à pieux qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	98 437 €	98 437 €
INVESTISSEMENT	363 230 €	363 230 €
	461 667 €	461 667 €

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
6152	entretien biens immobiliers		002	excédent antérieur	85 437,02 €
023	virement à l'investissement	98 437,00 €	7083	locations	12 999,98 €
		98 437,00 €			98 437,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
2315	trx terrassement	135 000,00 €	1641	emprunt	135 000,00 €
2315	plateforme en béton	61 230,00 €	1313	subventions 40 %	129 793,00 €
2315	6 modules de 680 m2	150 000,00 €	021	autofinancement	98 437,00 €
2315	frais divers 5%	17 000,00 €			
		363 230,00 €			363 230,00 €

Ce budget supportera la création d'entrepôts destinés à recevoir les matériels des professionnels de la mer. Les locaux seront loués.

Située à La Marina cette zone sera accessible soit par la rue du 14 Juillet, à côté du restaurant Teddy Moules, soit à travers champs au lieudit « le fief des Retz » sous réserve de surmonter les contraintes foncières des terres exploitées.

12) BUDGET ANNEXE ZONE CONCHYLICOLE : VOTE DU BP 2013

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte par 12 voix POUR** ; 1 voix CONTRE (M. Christian GIRAUDET) ; 4 Abstentions (M. Vincent BERNARD - M. Jean-François RAYMOND - M. Patrick MARTIN - M. Frédéric TAMISIER) le budget primitif 2013 de la zone conchylicole qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	86 172,62 €	86 172,62 €
INVESTISSEMENT	82 411,01 €	82 411,01 €
	168 583,63 €	168 583,63 €

Ce budget a été réalisé par le Trésorier. En prévision de sa prochaine clôture, il convient de régulariser des écritures passées.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
66111	remb emprunt	276,92 €		subv budget principal	
002	déficit	3 484,20 €	777	quote part subv transf	64 318,38 €
658	arrondi TVA	0,49 €	741	subv exploitation	21 854,24 €
6811	dotation amortissements	82 411,01 €			
023	virement p/investissement				
		86 172,62 €			86 172,62 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
001	déficit antérieur	11 401,45 €	021	virement du fonct	
165	Dépôts et caution. Reçus	376,07 €	28032	amortissements	82 411,01 €
13911	subv Etat	18 983,54 €			
19312	sub Région	45 214,36 €			
19313	sub Dépt	120,48 €			
2128	aménagt autres terrains	5 085,77 €			
1641	remb. emprunt	1 229,34 €			
		82 411,01 €			82 411,01 €

13°) CORPS DE GARDE : NOUVELLE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le maire propose l'implantation, dans la zone portuaire du Corps de Garde, d'un point de restauration non permanent ceci afin de :

- maintenir un lien social entre les professionnels qui travaillent en ce lieu,
- promouvoir les produits locaux (pêche et moules),
- favoriser le tourisme qui par ricochet participera au développement de la plaisance.

Dans l'étude menée par le maître d'œuvre chargé des travaux de mise aux normes du Corps de Garde, un espace est réservé à un restaurant ainsi qu'à un magasin d'accastillage.

Plusieurs personnes se sont portées candidates pour exercer une activité de restauration saisonnière au Corps de Garde.

Une commission municipale les a rencontré et a retenu la candidature de madame Sylvie COSTA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** l'occupation temporaire du domaine public maritime à madame Sylvie COSTA pour établir un point de restauration saisonnière au Corps de Garde
- **autorise** le Maire à signer le contrat d'occupation temporaire d'un terrain appartenant au domaine public maritime.

14°) MANIFESTATION ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION AUSSEC

Le Maire explique aux conseillers l'initiative prise par l'Association pour l'Urgence de la Sauvegarde et l'Essor de Charron (AUSSEC) d'organiser le 08 mai après-midi le blocage routier du pont du Brault. Le but de cette action est de sensibiliser les pouvoirs publics sur les conséquences des délais et des lourdeurs administratives qui bloquent le projet digue Nord.

La marche de contestation partira du rond-point en direction du pont. L'association Le Littoral Esnandais se joint également à cette manifestation.

La Présidente de l'association AUSSEC souhaite le soutien du conseil municipal à cette action.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **apporte son soutien** à la marche de contestation organisée le **08 mai 2013** après-midi par l'association AUSSEC.

Le maire donne la parole à madame MORIN présidente de l'association AUSSEC.

Madame MORIN indique que cette manifestation est prise au sérieux par la Préfecture. Cette marche de contestation est le seul moyen de se faire entendre pour bousculer les procédures, accélérer le mouvement, ne pas reproduire les onze années d'instruction qui ont suivi la tempête de 1999.

Les médias seront au rendez-vous. Il faut en profiter.

15° DRAGAGES 2013 : TRX COMPLEMENTAIRES DE LEVES BATHYMETRIQUES

Le Maire explique aux conseillers que dans le cadre des travaux de dragages 2013 il est nécessaire de connaître les profondeurs et les reliefs de la zone portuaire du Pavé et du Corps de Garde.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** les travaux complémentaires de levés bathymétriques estimés à **6 500 € HT**
- **inscrit** les crédits au budget annexe du Port
- **sollicite** une participation du Département.

16° INFORMATIONS DIVERSES**VESTIAIRES DU FOOT**

l'architecte a présenté l'avant projet définitif. Compte tenu du coût, il lui a été demandé de faire un projet qui rentre dans l'enveloppe de l'esquisse, soit 172 000 € HT de travaux.

PROCHAIN CONSEIL. le 03 mai 2013

17° QUESTIONS DIVERSES

Monsieur TAMISIER s'étonne que Charron ne dispose pas d'un deuxième ramassage scolaire pour le collège de Marans, au contraire des autres collectivités.

En effet, répond monsieur COLAS, lui aussi avait fait le même constat. En fait le Conseil Général s'appuie sur un réseau de lignes secondaires existant, non prévu pour le transport scolaire, mais dont il peut disposer en raison de la concomitance des horaires et des trajets. Ce qui n'est pas le cas pour Charron.

Monsieur MARTIN demande où en est le projet de desserte vers Esnandes.

Monsieur COLAS lui répond que la CDA ne veut pas prendre en charge la navette Charron/Esnandes en raison du coût supérieur à la subvention de la Région. La dernière solution serait que la commune assure elle-même ce service. Il faut relancer la Région.

Madame MORIN propose ses services. Elle pourrait, grâce à un contact, appuyer la demande de la Mairie.

Monsieur BERNARD aimerait obtenir les dernières analyses des rejets des lagunes.

FIN DE LA SEANCE : 22 H 15

La parole est donnée au public :

Monsieur BUSSELEZ remercie le Conseil pour la subvention de 1 500 €.

Il précise que dans le budget le montant des subventions inscrit est un prévisionnel ; l'espoir de recevoir plus pour compenser une baisse attendue des sponsorings, mais rien n'est garanti.

Il informe les conseillers que la grande manifestation annuelle se déroulera le 08 juin 2013. Comme l'an passé il y aura le défi du marais (épreuves sportives de course à pied, canoë et VTT). Ce même jour il y aura également le festival mou'l'stock, concert gratuit. Il invite les membres présents à en parler autour d'eux.

Jérémy BOISSEAU	Jean-Claude MARIONNEAU	Martine BOUTET	Jean-Philippe COLAS	Anne BOUCLAUD	Hugues GASTOU
Sandrine MARTIGNON	Christian GIRAUDET	Hervé HENNEQUIN	Jean-François RAYMOND	Patrick ROBERGEAU	
Jean-Claude JARNY	Vincent BERNARD	Frédéric TAMISIER	Patrick MARTIN		Karine GAUCHER